L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS
Mardi, 14 *Avril* 1829.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 *Avril.*

☞ Le *Mercantile Advertiser*, a publié hier l'extrait suivant d'une lettre adressée par un négociant de la Havane à une personne de cette ville :

HAVANE, 2 Avril.

« En réponse à votre question, concernant l'expédition qui doit se faire ici pour rendre le Mexique à son *vrai propriétaire* (rightful owner), je vous dirai que nous conservons pleinement l'espoir de la voir s'exécuter. Les dernières nouvelles, parvenues il y a quelques jours seulement, nous donnent à entendre que, en Février dernier, on a embarqué à Cadix pour l'île de Cube, 12 bataillons de 1600 hommes chaque. Le Capitaine-Général a reçu l'ordre de tenir prêtes toutes les troupes disponibles et de les embarquer sur l'escadre de l'amiral Laborde, avec injonction à celui-ci d'avoir passé le cap St. Antoine vers la fin de Mai. L'expédition partie d'Espagne est convoyée par *le Heros*, de 74, et les fregates *l'Ibérie* et *la Perle*. L'objet de cette expedition est de reconquerir le Mexique. 6 00 fantassins vont être embarqués sur l'escadre de l'amiral Laborde.

☞ Et 19 200, qui sont partis de Cadix, cela fait, en bonne arithmétique, 25,200 hommes, qui vont fondre sur le Mexique. En vérité, il faut que l'Espagne ait découvert quelque trésor, dont l'existence lui avait été inconnue jusqu'à ce jour. Tremblez Guerrero, Victoria, Santa-Anna ! Tremblez rebelles Mexicains, qui voulez vous soustraire à votre *vrai propriétaire, l'immortalissime* Ferdinand VII ! vous allez être châtiés de la bonne manière, allez !

☞ Les derniers arrivages du Mexique nous ont apporté la nouvelle de l'adoption définitive de la loi qui expulse généralement de ce pays tous les Espagnols qui l'habitent ; elle a été promulguée le 20 Mars dernier. Aux termes de l'art. 1er., tous les Espagnols qui habitent les états ou territoires de l'est et de l'ouest, des deux Californies et du Nouveau Mexique seront obligés de sortir de l'état où ils résident, dans le mois qui s'écoulera immédiatement après la publication de la loi; et ils devront quitter le territoire de la République dans les trois mois qui s'écouleront après cette même publication. Ceux qui résident dans les états ou territoires intermédiaires et dans le district fédéral sont également un mois pour quitter le lieu de leur résidence, et seront obligés de sortir de la République dans les deux mois qui suivront la publication de la loi ; enfin, tous ceux qui habitent le littoral du Golfe n'ont qu'un mois pour quitter la République. Les articles 2 et 3 excepte de cette loi les natifs de Cube, de Porto-Rico et des Philippines, et les enfans des Américains. L'art. 5 porte que les Espagnols qui ne quitteraient pas la République dans le délai fixé par l'art. 1er. subiront une détention de six mois dans une forteresse, et seront ensuite embarqués ; on usera de la même rigueur envers ceux qui rentreraient dans la République, pendant toute la durée de la guerre contre l'Espagne. Le gouvernement pourvoira aux frais de voyage de ceux qui seraient dans l'impossibilité de le faire par eux-mêmes (Art. 7 et 8). Les Espagnols qui ont des pensions du gouvernement ou qui ont droit à des bénéfices ecclésiastiques continueront de percevoir ces pensions ou ces bénéfices, s'ils vont resider chez un peuple ami, et si, par l'intermédiaire des consuls de la République mexicaine, ils donnent régulièrement avis de leur existence et de leur résidence ; mais ils perdront cet avantage s'ils vont habiter un pays soumis à la domination de l'Espagne (Art. 10). La loi du 20 Décembre 1827 est abrogée, à l'exception de l'art. 18 qui défend l'entrée dans la République de tous les sujets du gouvernement espagnol (Art 11).

Beaucoup de personnes conservaient l'espoir que le congrès mexicain rejeterait cette loi ; nous n'hésitons point à dire que nous la croyons excessivement impolitique et d'un fun[illegible] augure pour le commerce de cette république, car la plupart des grandes fortunes sont entre les mains des Espagnols. Du reste, il paraît que la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant, ce qui prouve que cette loi, toute rigoureuse qu'elle est, est conforme aux idées et aux penchans de la multitude.

Voici quelques détails qu'un ami a eu la complaisance d'extraire pour nous des derniers journaux :

« Le 22 Février, Son Excellence M. Poinsett, ministre des Etats-Unis du Nord; le président actuel de la République Mexicaine, le ministre d'état Bocanegra, le gouverneur de l'état de Mexico Zavala, les députés Gondra et Zerecero, les commissaires généraux Valdes et Vuzueta, et un grand nombre de citoyens de la plus haute respectabilité se sont réunis à Tacubaya pour célébrer la mémoire de l'immortel Washington. Les toasts portés à cette occasion prouvent l'union qui ne cesse de régner entre les citoyens des deux républiques, et leur respect commun pour le grand nom du héros de l'Amérique du Nord.

« Le 1er. d'Avril, il est arrivé à Tampico de Tamaulipas 80,000 piastres et dix-neuf lingots d'argent, venant de San-Luis et de Zacatécas. Par un seul soldat d'escorte n'accompagnait ces sommes; ce qui prouve évidemment l'entière confiance du gouvernement dans l'esprit du peuple. Le commerce reprend de l'activité, et les espérances des spéculateurs s'affermissent et se vérifient chaque jour ! !

COMUNICADO.

Las noticias del continente mejicano llegadas en la goleta *Correo*, alcanzan al 2 del corriente : la tranquilidad continuaba en toda la extension de la República y no habia sintomas de que pudiese alterarse, atendida la confianza que inspira un gobierno acomodado á los deseos y sacrificios de la nacion.

El 22 de febrero reunidos en Tacubaya una gran porcion de ciudadanos de estos Estados y el S. ministro Poinsett, con asistencia del actual presidente de la República Mejicana, del ministro de Estado Bocanegra, del gobernador de Estado de Mejico Zavala, de los diputados Gondra y Zerecero, y los comisarios generales Valdes y Vuzueta, con otras muchas personas distinguidas, se solemnizó la memoria del *Grande Heroe* el inmortal *Washington*. Repetidos brindis y bellas composiciones que se cantaron alusivas á la funcion, hicieron ver la alegria, union y amistad con que los habitantes de ambas repúblicas recuerdan el respetable nombre del *defensor* de la Libertad.

El 21 de marzo se publicó en Méjico la ley de espulsion general de subditos Españoles, sin otra ecepcion que la de los fisicamente impedidos. Los hijos de Cuba, Puerto-Rico y Filipinas no son comprehendidos en la ley, por su calidad de Americanos.

El 1°. del corriente abril llegaron á Tampico de Tamaulipas, sin un soldado de escolta, ochocientos mil pesos y dies y nueve barras de plata, procedentes de San Luis y Zacatecas. Con semejantes alicientes y seguridad, el comercio vuelve á tomar incremento, y las esperanzas de los especuladores se aumentan y vivifican.

☞ Les journaux de New York, du 24 dernier, nous apprennent que Rowland Stephenson a été déchargé des deux accusations sous le poids desquelles il avait été écroué, et qu'aussitôt il a été mis en liberté. Voyez ces détails à notre partie anglaise.

L'*Evening-Post* (N. Y.) dit que 36 heures après que la nouvelle des derniers excès commis par les pirates aux environs de l'île de Cube fut parvenue au département de l'Etat, le Président donna l'ordre au *Natchez* d'appareiller sous 24 heures et d'aller explorer les mers des Indes occidentales à la poursuite des pirates. Rendons à César ce qui appartient à César : l'empressement avec lequel le nouveau cabinet a satisfait aux vœux du peuple dans cette circonstance mérite les plus grands éloges.

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, 9 Janvier.

On sait que depuis quelques mois des propositions avaient été faites à la Porte pour arranger les affaires de la Grece, et ramener les ambassadeurs de l'Angleterre et de la France. L'arrivée d'un commissaire français, qui est descendu chez le ministre des Pays-Bas, parait devoir faire réussir cette négociation. On assure qu'elle a consenti à la déclaration du 16 Novembre, apportée par M. Vaubert, et qu'elle se déclare prête à entrer en négociations ultérieures, si elles peuvent être transférées à Constantinople, mais qu'elle refuse toujours l'envoi d'un commissaire turc, même pour négocier, dans une île sous domination ottomane. Le reiss-effendi a répété ce refus. Le parti de la paix se flatte pourtant d'avoir obtenu un grand succès. On croit que les ambassadeurs étant arrivés ici, on parviendra facilement à s'entendre et à préparer même une réconciliation avec la Russie. L'arrivée d'un bâtiment parlementaire russe a donné une nouvelle consistance à ces bruits ; on dit qu'il est porteur de propositions de la part de l'Empereur Nicolas pour entrer en négociations avec la Porte, et que ces propositions ont été remises au reiss-effendi par le ministre du Danemarck. On remarque que ce dernier est en communication journalière avec le reiss-effendi par son drogman. L'ouverture d'une négociation obtiendrait le but désirable d'éviter une seconde campagne.

PORTUGAL.

Lisbonne, 25 Janvier.

La reine-mère est retenue au lit depuis quelques jours ; elle a eu une attaque de paralysie qui fait craindre à ses partisans pour la vie de cette femme, qui, sans contredit, est l'âme du parti.

Quelques troubles ont eu lieu à Porto, du 12 au 15 de ce mois, mais ils ont été comprimés et n'ont eu d'autres résultats que la deportation de quarante-six personnes, dont la plupart sont des curés et des moines.

Le gouvernement a reçu d'importantes nouvelles du général qui commande la province du *Duero et Minho*. Tout récemment, entre les villes de Viauna et Caminha, (cette dernière ville est située à l'embouchure du Minho, dont le lit sépare le Portugal de l'Espagne), un bâtiment étranger, sur lequel flottait le pavillon anglais, tenta de s'approcher furtivement de la côte de cette province ; déjà ce même bâtiment avait cherché à relâcher sur les côtes de la Galice, près des nôtres ; mais le canon l'avait forcé de gagner le large. Enfin, ceux qui le montaient parvinrent à débarquer sur la côte du haut Minho ; reconnus pour des constitutionnels réfugiés en Angleterre, ils furent assaillis par quelques détachemens envoyés contre eux : quelques uns se rembarquèrent, d'autres se sauvèrent en Galice, y furent faits prisonniers, et conduits dans les prisons de Porto. Cet événement a fort inquiété l'usurpateur, et son gouvernement qui pensait que les Anglais empêcheraient les réfugiés de reparaître en Portugal, où selon toute apparence, des expéditions plus importantes ne tarderont pas à arriver.

FEUILLETON.

M. Casimir Delavigne a lu avant-hier (5 Février) au Théâtre-Français une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée *Marino Faliero*, ou *le Doge de Venise*. Cette piece a été reçue par acclamation et doit être mise à l'étude sur le champ.

— Il y a en Portugal un saint nommé Amaré que l'on invoque dans les cas de jambes cassées. Le jour de la fête de ce saint, un citoyen que don Miguel irait lui recommander sa jambe royale ; mais ce grand monarque est resté dans son palais, et les dévots qui s'étaient rendus à l'église de Notre-Dame de la Rocha, se sont, à leur tour, cassé le nez à la porte.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Par Augustin Thierry.

(Seconde édition.)

Lorsque des rois, assis par la terreur des armes de leurs aïeux sur un trône que maintient la force, sont enfermés dans leurs palais, inaccessibles au peuple, et que, dans leurs fêtes voluptueuses, les chants des prostituées, l'encens des cours, le bruit des festins, et le mépris de l'humanité ferment leurs oreilles au cri de la souffrance ;

Lorsque des nobles, possédant patrimonialement des troupeaux d'hommes, s'argent mille droits criminels, ne songent qu'à satisfaire les passions les plus effrenées, et se livrent à des brigandages sans fin ;

Lorsque des prêtres oubliant leur mission de paix, ceignent le glaive, dressent des bûchers, établissent des juridictions tortionnaires, et font trafic de la miséricorde divine ;

Lorsque partout où il y a des malheureux désarmés, des industries paisibles, la soif de l'or vient s'abattre sur les hailions et s'alimenter des dépouilles des familles ;

Lorsqu'enfin la persécution est partout et la protection nulle part, l'insurrection est elle le plus saint des devoirs ?

Non !

Toutes les puissances viennent de Dieu: il faut souffrir sans se plaindre ; abandonner ses biens au pillage sans rien soustraire ; se laisser couper la gorge sans se défendre : il faut bénir Dioclétien en périssant dans l'amphithéâtre sous les ongles des lions.

Tel est le code de patience que l'on prêche au monde : il est tout-à-fait divin. Voyons maintenant ce qui est dans le cœur de l'homme ; passons du sublime au positif, du roman à l'histoire.

Quoiqu'on dise, l'obéissance n'est pas le premier des devoirs ; il en est de plus sacrés ; le père doit protection à sa famille ; il lui doit l'instruction, le bonheur et sa durée. Chacun de nous doit travailler pour ses enfans et leur léguer un pareil devoir. Si tout était viager, changeant au jour le jour, et ambulatoire au gré d'un maître absolu, ce serait un crime de donner la vie, et Dieu, en créant l'homme, aurait commis un crime.

Aussi, toutes ces rêveries d'arbitraire divin n'ont été prônées que par les intéressés à leur propagation, et leurs plus déterminés adeptes, condamnés à vivre ensemble sous cette forme de gouvernement, ne seraient pas long tems sans organiser une démocratie : ils trouveraient dans les institutions républicaines un refuge contre la rage de la domination.

La liberté, comme la paix, ne vit que les armes à la main. On peut vivre paisible dans la caverne de Polyphème en attendant le moment d'être dévoré ; mais c'est par une éternelle vigilance qu'on maintient son avenir : la paix, comme le pain, s'acquiert à la sueur du front ; la liberté, comme la fortune, demande de l'inquiétude et de l'activité.

De là, cette lutte terrible des hommes entr'eux ; ces guerres qui déciment l'espèce, et où l'on risque la vie pour conserver mieux que la vie. De là, sur tous les points du globe, ces résistances, ces transactions, ces émigrations, ces colonies s'exilant au milieu des déserts pour fonder des peuples libres loin d'une puissance usurpatrice.

Alors sont nées les concessions mutuelles, parce que les petits despotes craignaient de régner sur des déserts ; parce que les masses aimaient le climat où elles étaient nées. Ces concessions, ces limites réciproques, nées du droit naturel, ne purent être déplacées ou effacées sans armer de sanglantes querelles, où en dernière analyse la force demeurait au droit.

C'est ainsi que les communes sont sorties du chaos du moyen âge ; c'est ainsi que les chartes ont clos les révolutions.

Rendez au droit divin tout l'empire : à l'instant une idée affligeante s'empare des esprits philosophiques : l'instabilité. Elle amoncèle les orages des regences ; elle souffle aux jeunes rois l'amour des voluptés et la frénésie des conquêtes ; elle rabat un capuchon sur la tête du monarque vieilli ; les dynasties plaident avec l'épée ; les finances, sans règle, dépensées sans retenue, amènent des exactions sans terme, le commerce meurt ; la culture est abandonnée ; les mœurs se dépravent dans la misère, et l'intelligence populaire rétrograde devant les famines. C'est alors que l'excès du mal ramène aux vrais principes, et que la liberté surnage comme une planche de salut.

S'il est un livre qui de nos tems ait contribué à populariser ces idées si bien en harmonie avec la dignité de l'homme, c'est assurément l'ouvrage de M. Augustin Thierry. Dans cette seconde édition, presqu'entièrement épuisée, quinze lettres nouvelles paraissent pour la première fois, et refutent victorieusement le préjugé d'école qui fait répéter à tant de personnes que Clovis a fondé la monarchie française, et Louis-le-Gros affranchi les communes. Les titres de nos communes y sont retrouvés ; et ces documens ne sont pas d'un faible intérêt dans un moment où l'organisation des municipalités occupe tout ce qu'il y a d'esprits élevés en France. Nous y reviendrons. *Figaro.*

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Lewis, Pike, Cadiz, A Lanfear.
Navire Belle, McKowen, Vera-Cruz, Currell, Kilshaw & co.
Brick Ajax, Kanks, Norfolk, J W Zacharie & co.

Arrivés.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, de Louisville, avec 400 rouleaux corde, 13 bls whiskey, 328 bls farine, 6 bls pois, 43 peaux; 7 barillets graisse et autres articles 32 balles coton à Reynolds, Byrne et co. Gordon, Forstall et co. Lockhart et Arrott, J Hagan & co. Yorke, McAllister Peyroux, Rivard & co. et à ordre—plusieurs passagers.

Bateau de remorque Pilot, Stark, de la mer, ayant conduit en bas le brick Belle Victoire, et amené dans le port le brick Volant et la goëlette Little Zoe. En dehors de la barre, 2 bricks, noms inconnus ; en rivière, bricks Castillo et Moro, et goël. Octavia.

Entrés.

Navire John Adams, Aderton, de New-York, avec un chargement à J Hagan & co. W Dolley, J H Field, et autres.

Navire Martha, Hillman, du Havre, sur lest.

Goel. Little Zoe, de Rio Grande, sur lest.

Goel. Volant, Curtis, de Matanza, avec du café à divers consignataires.

En Rivière.

Navire Sapphire, Woodbury, du Havre, avec 120,000 tuiles à L Millaudon, des mds à L F Foucher, J B Perrault B Lacoste—2 passagers.

Brick Mary-Ann, Norris, de la Havane, avec du cafe à L H Gale, C Tremoulet, S Cucullu, et autres.

Brick Antelope, Swain, de St. Yago de Cuba, chargement à Sérn. Cucullu, M F Maher, et a ordre.

Gpel. Octavia, Bourne, de Omoa, avec du bois de campêche à J Sanderson, C D Jordan, J W Zacharie et à ordre—3 passagers.

Navire Eugène, Gérard, du Havre, avec des tuiles à L Millaudon, et au capitaine, des mds à Delpeuch et co. S Daucé, J Lecarpentier P Borgna, et autres.

MEMORANDA.

Navire paquebot Frances, Rider, parti de ce port, est arrivé à New York le 23 Mars.

Brick Brandywine, Perry, do. do.

Brick America, Sherwood, do. à Alexandrie, le 18 do.

Brick Huron, Fairfield, pour ce port, devait partir de New-York le 28 do.

Barque London, Williams, partie d'ici pour Liverpool, a été rencontrée le 8 Mars, lat, 25 58 long. 61 50.

En change à Louisville pour ce port, les bateaux à vapeur Essex, Powhatan, Cavalier et Patriot.

THEATRE DE Mr. MARTIN

A l'encoignure des rues Bourbon et Orleans.

MR. Martin a l'honneur d'informer le public que ses séances auront lieu à l'avenir comme suit: les Lundi, Mercredi et Samedi, comme précédamment.

A la sollicitation de plusieurs familles de couleur, les Mardi, Jeudi et Dimanche leur seront reservés.

Il exécutera ses expériences physiques, mécaniques, et de combinaison, avec la précision qu'elles exigent. Et une infinité de nouveautés trop longues à détailler.

Prix d'entrée générale—50 cents.

14 Avril.—5

POUR LA VERA-CRUZ.

Le fin voilier trois mâts le LAVINIA, cap. Minot, partira pour ce port Mercredi au soir positivement. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson ou à

14 avril. D. G. BORDUZAT & Co.

POUR BORDEAUX.

Le fin voilier trois mâts MILTON; capitaine Webb, doublé, chevillé en cuivre et complètement armé, fera voile pour ledit port le 25 courant.

Pour passage seulement, possédant de très beaux emménagements,

S'adresser à D. G. BORDUZAT et Co.

13 Avril. Rue Royale No. 180.

POUR BORDEAUX.—Passage seulement.

Le brick neuf et fin voilier WALTHAM, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capitaine Webb, partira positivement le 25 du courant, ayant de bons emménagemens. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à J. LEBLANC,

9 avril. Rue Royale No. 182.

POUR BORDEAUX,

Le beau navire HENRY ASTOR, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Desteucho jne. partira pour le susdit port, le 30 du courant. Pour passage seulement, ce batiment ayant les emménagemens les plus commodes, s'adresser au capitaine à bord, ou à

2 avril V. ROUMAGE.

PASSAGE POUR FRANCE

La navire *Benjamin Morgan*, capt. J. P. Mathieu, partira pour le Havre le 20 d'avril ; il a de beaux aménagemens. Pour passage, s'adresser au capt. à bord en face de la rue Toulouse, ou à S.P. MORGAN et Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire bien connu, *Bolivar*, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capt. Welch, partira le 15 d'avril prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à. L. MILLAUDON. 21 mars.

POUR St. YAGUE DE CUBE,

La goëlette armée et fine voilière *United-States*, capt. Creagheard, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 300 barils (ou l'équivalent) ou pour passage, s'adresser au capt. à bord, en face de la rue Conti, ou à

12 mars. J. W. ZACHARIE et Co.

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 13 Avril 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Thomas Johnston vs. *ses créanciers* } SUR la lecture et l'enregistrement de débats des créanciers sur cette affaire devant le notaire, et sur motion de M. Morse, écuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit pétitionnaire et tous ceux qui sont intéressés dans cette affaire, aient à faire connaître devant la Cour, le 25 courant, où d'ici à cette époque les raisons pour lesquelles la dite pétition ne serait pas homologuée.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.

[12avril—3] Thos. S. KENNEDY—Greffier.

SUGAR—3000 hhds of [illegible] on plantations above and below the city, for sale by

feb 19 J COURTAY & CO.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 14 AVRIL,

Relâche,

Jusqu'à Dimanche prochain 19.

Incessamment—*Athalie*, tragédie de Racine, avec les chœurs, musique de Gossec ; M Aristippe jouera le rôle de Joad.—*Le Billet du Déserteur.*

En attendant—*L'Espion*, drame nouveau du Théâtre Français, tire du roman de M. Cooper ; *La Dame du Lac*, opéra nouveau, de Rossini.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. T. BAUDUC.

MARDI 29 Avril 1829, Il sera vendu à midi précis à la bourse de Hewlett, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine, à droite en allant du fleuve à la cyprière ; mesurant ledit terrain quarante pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds de profondeur (le tout mesure française); plus, le droit qu'a et que peut avoir ce terrain à une profondeur ultérieure de cinq à sept pieds, sur une largeur de trente pieds, tel qu'il est enclos. Il y a sur ce terrain une petite bâtisse: cette propriété est bornée d'un côté par M. Juda Touro, et de l'autre par Elizabeth Norwood.

Conditions :—Un et deux ans de terme en billets endossés à la satisfaction du vendeur, par coupons, et portant hypothèque sur la propriété.

N. B. L'acte de vente se passera aux frais de l'acquéreur, chez M. Th. Seghers notaire.

10 avril.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Overstrut *contre* E. Shea.

EN vertu d'un writ de *fieri faciat*, à moi adressé, par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Samedi 18 Avril, à midi, devant le café de Hewlett, 1 Dray et 2 Mulets, saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 avril. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux writs de *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge president de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 20 Avril, à 4 heures, au Principal, 2 jolies Pendules, 4 Sophas d'acajou, 4 Consolds, 12 Chaises en paille et dorées, 2 Bureaux d'acajou, 2 Armoires, saisis dans la poursuite d'Anthony Rash et S. W. Oakey & Co.

9 avril. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

R. Jacobs vs. J. W. Melder—Le Maire vs. le même—H Hunt vs. le même.

EN vertu de trois writs de *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, Mardi 14 Avril, à 4 heures, au Principal—1 Cabriolet et une quantité de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 avril. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Richardson vs. Wm. A. Sumers ; Philan vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 27e. jour d'Avril prochain, à midi, au café de la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une négresse nommée Matildy—Saisie dans l'affaire ci-dessus.

26 mars. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et les habitans de la ville vs. J. P. Jones.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge associé, j'exposerai en vente, le 22e. jour d'Avril prochain, une Maison et un Terrain, situes rue Tchoupitoulas, entre Poydras et Gravier, joignant la propriete de M. McDonough, mesurant 80 pieds plus ou moins sur la rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins; saisis dans l'affaire ci-dessus, pour le paiement des taxes.

23 mars. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Robert Lewis contre *Allison.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge-associé, j'exposerai en vente Vendredi 17 Avril prochain à midi, au café d'Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres. DEUX LOTS DE TERRE, savoir : Le lot No. 3 mesurant 51 pieds face à la rue Apollon, sur 180 pieds de profondeur, et le lot No. 24, a 51 pieds de face à la Cours des Dryades, sur 180 pieds de profonde. faubourg Delore—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

18 mars. L. DAUNOY—Marshal.

☞ DEMAIN MERCREDI, 15 AVRIL,

10,000, 5,000, et 3,000

Piastres,

Formant les trois premiers lots de la

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

De St. Martinville.

TROISIEME CLASSE POUR 1829,

Pourront tomber en partage à ceux qui s'adresseront au Bureau de Loterie de

J. B. PAGET.

Prix des Billets.

Entiers $ 4. demis 2, quarts 1.

☞ Le billet No. 4965,

QUI a gagné le lot de TROIS MILLE piastres dans la Loterie de l'Eglise Evangélique Française, dont le tirage s'est fait Samedi dernier, a été vendu au

TEMPLE DE LA FORTUNE

DE

BEARDSLEE,

RUE DE CHARTRES, N°. 110.

Le propriétaire pourra en obtenir le payement quand il voudra.

LOTERIE DE

DE ST. MARTINVILLE, 3e. classe.

LE TIRAGE AURA LIEU

DEMAIN 15 AVRIL. Billets $5.

☞ On peut acheter à ce bureau des billets à la loterie [illegible] gros lot est de 30,000 ; on peut s'adresser [illegible] la nouvelle du tirage dans le cours de [illegible]

13 avril